

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2014-801/PR/MENFP approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2015 du CRIPEN.

n° 2014-801/PR/MENFP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication  
31 décembre 2014

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2014

Date du numéro  
31 décembre 2014

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

**VU** La Loi n°164/AN/12/6ème L du 1er août 2012 portant Organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**VU** Le Décret n°90-041/PR/EN du 08 avril 1990 organisant le Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale (CRIPEN)

**VU** Le Décret n°2008-0038/PR/MENESUP fixant le statut particulier du Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

**VU** Le procès-verbal du conseil d'administration du CRIPEN du 1er décembre 2014

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Décembre 2014.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2015 du CRIPEN.

### Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de : En produits : 409 271 240 DJFDont Subvention du Budget National :.....299  
271 240 DJFDont Ressources Propres :.....110 000 000 DJFEn charges : 409 271 240 DJFDont  
dépenses de Fonctionnement :.....364 251 240 DJFDont dépenses d'Investissements :.....45 020  
000 DJF

---

**Article 3**

Le Présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**